IDENTIFICATION / LOCALISATION

Nom : Br. n° 10 de la Rivière Salvail # 4525
Type : Municipal
Lot(s) : 435
Rang : Grands Étangs
Cadastre : Paroisse de La Présentation
Municipalité : La Présentation
MRC : Les Maskoutains

MILIEU ENVIRONNANT

Topographie : Plane
Utilisation du sol : Agricole
Type de sol : Loam limono-argileux Saint-Hyacinthe
(selon la carte pédologique)

SECTION AU SITE DE TRAVERSÉE

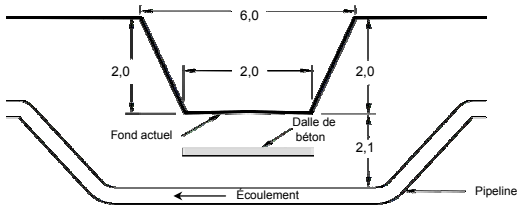

Notes :

- Dimensions approximatives (m)
- Couverture minimale projetée sous le fond actuel. Le relevé d'arpentage détaillé permettra d'établir de façon précise la couverture minimale à respecter.
- La dalle de béton peut ne pas être requise.

PHOTO AU SITE DE TRAVERSÉE

REMISE EN ÉTAT

Lit : Matériel original
Talus : Pente originale
Stabilisation : Ensemencement ou empierrement ou combinaison des deux

ÉVALUATION DES HABITATS POUR LA FAUNE ICHTYENNE

- **Intermittent :** Oui
- **Profondeur d'eau (m)* :** Non déterminée / nulle
- **Type d'écoulement* :** Non déterminé / nul
- **Vitesse (m/s)* :** Non déterminée / nulle
- **Substrat** :** Argile, déposition
- **Potentiel de fraie au site de traversée*** :** Nul, nul, nul, nul
- **Habitat d'alimentation - Espèces :** Non pêché - cours d'eau à sec et forte densité de végétation (typha)
- **Habitat sensible à l'aval :** Non
- **Obstacle à la migration vers l'amont :** Non
- **Vulnérabilité :** Non vulnérable
- **Remarque(s) :** Fossé agricole.
- **Période recommandée de franchissement :** Aucune restriction
- **Suivi recommandé après la construction :** Aucun

Notes :

* Mesure printanière / mesure estivale
** Substrat dominant / sous-dominant
*** Potentiel de fraie pour salmonidés, espèces d'eau vive, espèces d'eau calme, cyprinidés

MÉTHODE DE CONSTRUCTION

TRAVERSÉE À SEC - COURS D'EAU INTERMITTENT SANS ÉCOULEMENT

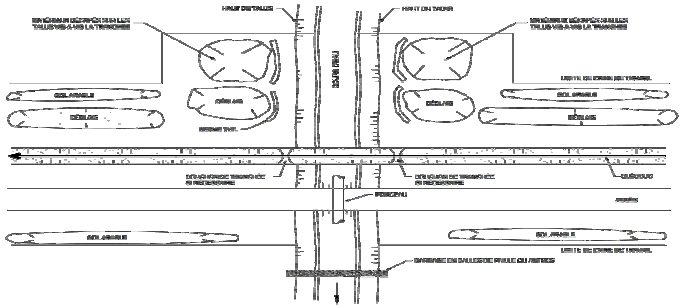

Vue en plan

Notes :

L'ensemble des travaux préparatoires (décapage du sol arable, construction des bermes, soudage de la conduite, etc.) s'effectue avant le début de l'excavation. Ainsi, en général, les travaux dans les cours d'eau peuvent être réalisés sans interruption à l'intérieur d'une période de 6 à 15 heures.

Le ponceau sera installé lors de la préparation de la zone de travail. Il demeurera en place pour l'ensemble de la période des travaux et suite à la fermeture du chantier si les travaux n'étaient pas complétés. Toutefois, celui-ci ne devra causer aucune entrave au libre écoulement des eaux et ne provoquer aucune inondation.

La méthode de construction et le plan de contrôle des sédiments proposés pourront être ajustés lors des travaux d'implantationdu pipeline et ce, en fonction du débit du cours d'eau et des matériaux rencontrés lors de l'excavation.

Le décapage du sol arable de part et d'autre du cours d'eau s'effectue seulement en milieu cultivé.

Cette vue en plan est un croquis type et n'est nullement conçue à des fins de construction.

Date	Révision	App.

Groupe Conseil UDA inc.
Agriculture, foresterie et environnement

Projet :	**PIPELINE SAINT-LAURENT**		
Titre :	Fiche synthèse des cours d'eau		
Préparé par :	Guy Avoine, B. Sc., biol.		
Approuvé par :	Claude Veilleux, ing. & agr.		
Date :	Septembre 2006	**Feuillet :**	**116 de 138**
Fichier :	3325CD02.xls	**Fiche no :**	**116A**